

par Antony Mc KENNA

Ce n'est pas sans naïveté que nous avons entrepris de présenter un ouvrage de controverse de Pierre Jurieu. Dès qu'il s'est agi de préciser le contexte de la publication de l'ouvrage, nous avons pris conscience de l'immensité de la bibliographie. Nous donnons donc en annexe une bibliographie qui permet de saisir d'un coup d'œil le rôle capital de Port-Royal (ou du moins des principaux théologiens de Port-Royal) dans la controverse anti-protestante entre 1664 et 1709, ainsi que la place de Jurieu dans cette même bataille. Encore nous sommes-nous limité à la controverse qui ressurgit lors de la Paix de l'Eglise. Pour une bibliographie complète de la controverse entre catholiques et protestants depuis la promulgation de l'Edit de Nantes en 1598, nous nous permettons de renvoyer aux ouvrages capitaux de Jacques Solé, de Louis Desgraves, d'Emile Kappler et de Bernard Dompnier : on trouvera toutes les références utiles à leurs travaux et à quelques autres ouvrages critiques dans notre Annexe bibliographique.

La controverse se définit comme une guerre d'informations et d'arguments, d'accusations d'erreur, de mauvaise foi et de calomnie, comme une bataille de propagande. Le principe premier d'une telle guerre est de répondre toujours présent, de répondre coûte que coûte, de ne jamais admettre la véracité de l'adversaire ni même sa bonne foi. La multiplication des écrits et l'âpreté du ton dans la controverse entre catholiques et protestants de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle répondent bien à ce principe.

Cependant, la situation est compliquée par les sous-divisions de chaque camp. Pierre Bayle constate que la fragmentation des Eglises et des sectes protestantes crée une situation fort inconfor-

table pour le controversiste réformé. Tandis que le catholique, dit-il, peut défendre avec les mêmes arguments l'autorité du pape et de la tradition contre tous ses adversaires, le protestant se bat sur plusieurs fronts :

La dispute est plus incommode dans le Parti Protestant que dans le Parti Papiste. Celui-ci a devant soi tous ses ennemis : les mêmes armes qui lui servent pour attaquer et pour repousser les uns lui servent pour attaquer et repousser les autres. Mais les Protestants ont des ennemis devant et derrière ; ils ressemblent à un vaisseau qui est engagé au combat entre deux feux : le papisme les attaque d'un côté, le Socinianisme les attaque de l'autre. Les armes dont ils se servent contre le Papisme nuisent au lieu de servir quand ils ont à réfuter un Socinien ; car cet Hérétique emploie contre eux les arguments qui leur ont servi contre l'Eglise Romaine : de sorte qu'un Protestant qui vient de combattre un Papiste et qui se prépare à combattre un Socinien, est obligé de changer d'armure, du moins en partie. (« Nihusius », rem. H)

Cependant, J. Solé a souligné l'importance des dissensions internes de chaque camp (J. Solé, p. 440 ss) : chez les protestants, les querelles de l'arminianisme autour d'Episcopus et de Grotius, de l'universalisme autour de Cameron et d'Amyraut, l'affaire d'Huisseau, l'arrivée des anabaptistes et des sociniens aux Pays-Bas, ont attisé les passions, mais ont sans doute aussi contribué à faire surgir à la longue le principe de la tolérance. Ce principe étant refusé par Jurieu, voilà une nouvelle source de conflits internes avec Bayle, avec Bagnage, avec Le Clerc, avec Aubert de Versé ... Du côté des catholiques, les querelles entre gallicans et ultramontains datent depuis un siècle et elles sont aiguës par les batailles autour du "jansénisme". Ces divisions internes pèsent lourd au sein des controverses — comme le montre par ailleurs dans ce volume l'étude de J.L. Quantin — et nous y chercherons la clef du dénouement de la controverse qui nous préoccupe.

En effet, après une série remarquée d'attaques contre les protestants, Arnauld se tait en 1685. Jurieu vient de publier *L'Esprit de M. Arnauld*. On pourrait penser — plusieurs controversistes l'ont dit — que le Grand Docteur se tait par noblesse d'âme, heurtée par la bassesse des attaques personnelles du ministre. Est-ce certain ? Certes, le ton de Jurieu est très libre : il ranime l'enthousiasme des pamphlets du temps de la Ligue et des Mazarinades. Certes, Jurieu heurte un principe implicite de la controverse — qui devait porter sur la

doctrine et sur la pratique religieuses et non pas sur la personne —, mais il nous semble qu'il heurte surtout un principe (ou une prémisses) implicite de la propagande catholique : l'unité du camp orthodoxe.

La Paix de l'Eglise permet aux théologiens de Port-Royal de se consacrer à la controverse ; il ne doit plus être question du fait et du droit ; la lutte contre l'hérésie doit servir à serrer les rangs, à unir les forces catholiques contre l'ennemi commun. Or, la réalité est plus complexe, comme le montre J.-L. Quantin, et Jurieu a l'impudence — ou le cran — de dénoncer les équivoques doctrinales de cette armée catholique qui pousse les réformés à l'abjuration et de reprocher à Antoine Arnauld comme une hypocrisie personnelle sa double position à l'égard de l'autorité de l'Eglise, selon qu'il s'agit de Port-Royal ou des réformés.

Certes, comme le rappelle J. Solé, les controversistes protestants observent depuis longtemps le clivage dans le camp catholique, et, à l'époque de la Révocation, Bayle reste très attentif aux péripéties de la dernière résistance de Port-Royal, prenant toujours la peine de présenter la doctrine de Port-Royal sur la grâce comme l'authentique doctrine augustinienne ... et calviniste, et soulignant la persécution inique subie par les religieuses au nom des droits de la conscience. La persécution des religieuses et le succès des *Lettres provinciales* aidant, les réformés en viennent à regarder les théologiens de Port-Royal comme des "cousins germains", sinon comme des réformés masqués<sup>1</sup>.

Mais Jurieu n'adopte pas cette position : il dénonce les incohérences et les équivoques de la position d'Arnauld vis-à-vis de l'Eglise romaine ... Les jansénistes n'apparaissent plus comme les tenants d'un christianisme réformé, épuré, mais comme des fauteurs de trouble, schismatiques et hérétiques. Jurieu ne joue plus le jeu ... et reprend les thèses de Petau contre Port-Royal (Solé, p. 502-3). En ce faisant, il reprend aussi l'argument de Jean Claude et de Claude Pajon dans leurs réponses en 1673 aux *Préjugés légitimes* de Nicole : le principe d'autorité auquel les jansénistes font appel pour attirer les réformés est le principe même auquel ils résistent dans l'affaire des

1. Voir Reboulet et Labrune, *Voyage en Suisse, relation contenue en douze lettres*, La Haye, 1686, p. 137-142, et notre commentaire : *De Pascal à Voltaire : le rôle des Pensées de Pascal dans l'histoire des idées entre 1670 et 1734*, Oxford, *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 276-277 (1990), p. 362-363.

Cinq propositions, position fragile et équivoque aux yeux des controversistes réformés.

Cependant, en 1673, la controverse devait se poursuivre. Qu'est-ce qui a changé en 1684 ? Pourquoi Antoine Arnauld se tait-il après l'ouvrage de Jurieu, alors que les mêmes accusations brandies par Claude et Pajon en 1673 ne l'avaient guère ébranlé ? C'est sans doute que, depuis 1679, Arnauld est en exil : la division du camp catholique est une évidence ; la double argumentation des théologiens de Port-Royal ne plus tenir.

On pourrait peut-être arguer aussi qu'en 1685 la Révocation arrive comme la juste récompense des efforts des controversistes catholiques : le travail essentiel accompli, Arnauld peut se reposer, ou plutôt il peut reprendre le combat contre les jésuites. La vérité de Port-Royal se situant entre les deux erreurs opposées, le grand docteur est toujours prêt, après la victoire sur une erreur, à reprendre la guerre contre l'autre ... Sur ce point, il est intéressant de rappeler l'interprétation de la Révocation par le nonce Angelo Ranuzzi comme un élément du nationalisme religieux des gallicans, favorables au Roi, hostiles à Rome<sup>2</sup>.

Enfin, rappelons que la controverse anti-protestante des théologiens de Port-Royal coïncide chronologiquement avec leur défense de la traduction du *Nouveau Testament* de Mons et ensuite de l'ensemble de l'Écriture Sainte. Sur ce terrain aussi les théologiens de Port-Royal adoptent une position vulnérable entre deux extrêmes : ils favorisent la lecture de la Bible contre les attaques des jésuites et contribuent ainsi à faire évoluer le statut du laïc dans l'Église catholique ; ils brandissent l'argument d'autorité contre les réformés dans la controverse autour de l'Eucharistie<sup>3</sup>.

Les choses ne sont donc pas simples. Nous aurons l'ambition de situer *L'Esprit de M. Arnauld* dans ce contexte fort complexe.

La controverse entre Port-Royal et les théologiens réformés se déroule en plusieurs vagues.

1) D'abord, après un premier échange crucial entre Jean Claude et Port-Royal sur l'Eucharistie, l'intervention de Jurieu est déter-

2. Voir aussi l'exemple de Maimbourg, cité par J. Solé, *Le Débat entre protestants et catholiques français de 1598 à 1685* (Paris 1985), p. 521.

3. Voir R. Snoeks, *L'Argument de la tradition dans la controverse eucharistique entre catholiques et réformés français au XVII<sup>e</sup> siècle* (Louvain 1951).



minée par l'ouvrage d'Antoine Arnauld et de Pierre Nicole, *Le Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des calvinistes touchant la justification* (Paris 1672). Jurieu leur répond par une *Apologie pour la morale des réformés...* (Quevilly, Jean Lucas, 1675).

2) Il se tourne ensuite contre les *Préjugés légitimes* (1671) de Nicole, qui accusait les réformés de schisme et mettait en avant le critère de l'autorité contre l'examen de l'Écriture : Jurieu publie d'abord son *Traité de la puissance de l'Église* en 1677 et poursuit la même argumentation dans ses propres *Préjugés légitimes* de 1685 ; cette querelle sur l'autorité de l'Église suscite, en 1688, l'intervention de Bossuet, *Histoire des variations des Églises protestantes*.

3) Par ailleurs, Jurieu combat l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse* de Bossuet, qui connaît un énorme succès (éditions en 1671, 1673, 1679) et constitue, par l'image idéale qu'elle donne de l'Église catholique et de sa doctrine, une réelle menace pour les controversistes réformés. Jurieu répond d'abord par son *Préservatif contre le changement de religion, ou idée juste et véritable de la religion catholique romaine opposée aux portraits flattés que l'on en fait, et particulièrement à celui de M. de Condom* ([Quevilly] 1680), ouvrage qui connaît une seconde édition dès l'année suivante. Jurieu met les points sur les i et oppose la "réalité" de la superstition et de l'intolérance catholiques à la largeur d'esprit et à l'onction de l'évêque de Meaux.

4) Il se bat contre la persécution des réformés dans *La Politique du clergé de France, ou entretiens curieux de deux catholiques romains, l'un Parisien et l'autre Provincial, sur les moyens dont on se sert aujourd'hui pour détruire la religion protestante dans ce royaume* (Cologne, Pierre Marteau, 1681) — ouvrage dont le succès détermine les épisodes ultérieurs de la controverse. En effet, à ce dernier ouvrage Arnauld répond par une *Apologie pour les catholiques...* (Liège 1681-1682), qui provoque la colère de Jurieu et sa réplique : *L'Esprit de M. Arnaud tiré de sa conduite et de ses écrits de lui et de ses disciples, particulièrement de l'Apologie pour les catholiques. Ouvrage où l'on trouvera quantité d'observations et de pièces curieuses utiles à la connaissance de l'histoire ecclésiastique du temps* (Deventer, chez les héritiers de Jean Colombius [Rotterdam, Reinier Leers] 1684), 2 vol. in-12°.

5) Une des dernières vagues de cette controverse peut être définie par l'interprétation de l'*Apocalypse* : à l'ouvrage de Jurieu, *L'Ac-*

*complissement des prophéties* (1686) et à ses *Lettres pastorales aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylon* (1686 et années suivantes) répondront les *Avertissements* de Bossuet et son *Apocalypse avec une explication* en 1689.

6) Enfin, la « Glorieuse Révolution » anglaise de 1688 provoque un nouveau conflit sur le rôle attribué à Guillaume III : Arnauld peint *Le Véritable portrait de Guillaume Henry de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwel, nouveau Néron* (s.l. 1689 ?) ; Jurieu lui répond aussitôt par son *Apologie pour Leurs Sérénissimes Majestés britanniques contre un infâme libelle intitulé Le Vray portrait de Guillaume Henry de Nassau, nouvel Abçalom, nouvel Hérode, nouveau Cromwel, nouveau Néron* (La Haye, chez Abraham Troyel, 1689).

Revenons donc sur *La Politique du clergé de France*, qui connaît plusieurs éditions en 1681, une *Suite* publiée à plusieurs reprises (aussi sous le titre *Les derniers efforts de l'innocence affligée*) soit ensemble soit séparément en 1681 et 1682, et des traductions en allemand, en anglais et en néerlandais. L'ouvrage est constitué de deux entretiens entre deux catholiques, auxquels s'ajoutent en appendice une lettre de Paul Pellisson-Fontanier du 16 juin 1677 et une apostille.

Le premier entretien évoque d'abord le projet d'éliminer le calvinisme en France, projet né – dit notre catholique – en 1660, après la Paix des Pyrénées, et mis en œuvre par toute une série de mesures de harcèlement et de persécution : destruction des temples, interdiction du culte chez les gentilshommes, refus d'accorder des charges aux huguenots, promesses de récompenses en échange de leur conversion, suppression des Chambres de l'Edit et des Chambres mi-parties, envoi de missions catholiques dans les campagnes, imposition d'une éducation catholique aux enfants ... et, tout dernièrement, établissement des peines menaçant les relaps et les catholiques convertis, condamnés désormais à la confiscation des biens, à l'amende honorable et au bannissement. Toutes ces mesures visent à supprimer la liberté de conscience : Jurieu adopte un ton désabusé et sarcastique – qui sera également celui de Bayle dans son pamphlet *La France toute catholique...* – et analyse très précisément la tendance des mesures catholiques qui aboutiront à la Révocation :

On peut dire que voilà les deux tiers de l'affaire faite. La liberté de conscience qu'on leur avait accordée ne consistait que dans

ces trois points. Le premier de pouvoir vivre dans la Religion P.R. quand on y était né. Le second de s'en pouvoir faire quand on n'en était pas né. Le troisième de la pouvoir reprendre quand on l'avait quittée. Le dernier est éteint par la déclaration contre les relaps. Le second par cette dernière déclaration qui défend à un catholique de se faire huguenot. Il ne reste plus que la première partie qui ne doit pas durer longtemps selon toutes les apparences. Ainsi, tous les autres arrêts qu'on a rendus contre eux ne font que retrancher les branches ; mais ceux-ci coupent les racines. Ils [les huguenots] peuvent bien comprendre par là qu'on va droit et promptement à leur ruine. (p. 56)

D'où vient, aux yeux de Jurieu, l'acharnement du pouvoir politique contre les huguenots ? De la tension entre Paris et le Vatican : « les démêlés des Roys de France avec les papes ont toujours coûté cher aux Huguenots » (p. 76) — car gallicans et ultramontains se mettent d'accord aux dépens des réformés. Et Jurieu de confirmer son analyse en citant tous les conflits récents qui opposent gallicans et ultramontains : l'affaire de la Régale à Pamiers, l'affaire des Urbanistes ou Filles de Sainte-Claire, soutenues par l'évêque de Pamiers, la publication de l'ouvrage polémique du "janséniste" Jean Le Noir, *L'Evêque de cour...* et, enfin, le combat des jansénistes contre la morale relâchée des jésuites. Le contexte politique est donc propice à la persécution des réformés

Jurieu se tourne ensuite vers *L'Exposition de la foi catholique* de Bossuet, insistant d'abord sur l'écart entre cette image idéale de l'Eglise catholique et la réalité :

Le bruit de ce livre a passé jusqu'en Italie : on a persuadé à la Cour de France que ce petit livre allait rendre toute la France catholique, et elle a donné dans ce piège. Mais dans la vérité, ce livre n'est bon qu'à faire des relaps. Car si les huguenots s'étaient convertis de bonne foi sur l'assurance que ce livre leur donne que nous<sup>4</sup> ne servons point les images et que nous n'invoquons les Saints que comme nous prions les fidèles de la terre de prier Dieu pour nous, que diraient-ils, quand ils se verraient dans notre Eglise et qu'ils y verraient servir les images et invoquer les Saints par tous les actes externes d'une adoration religieuse ? Certainement, ils nous croiraient de mauvaise foi ; ils diraient qu'on les a trompés et ils retourneraient au borbier de l'hérésie. (p. 95)

4. Rappelons que c'est un catholique qui parle.

Voilà un danger ... mais ce n'est pas le plus grave : cette façon – qui est celle de Bossuet – de gommer les superstitions et les abus les plus aberrants de l'Eglise catholique confirme les libertins et les incrédules dans leurs sentiments :

Il faut savoir que jamais l'Eglise n'eut autant de mauvais catholiques qu'elle en a aujourd'hui [...] de gens qui croient que toutes les religions sont des inventions de l'esprit humain. Les esprits téméraires doutent de tout. Ils sont armés de méchantes difficultés contre les livres du Vieux et du Nouveau Testament<sup>5</sup> [...] ces sortes d'ouvrages où cent opinions différentes sont rapportées sur un même sujet ne servent qu'à fournir un nouveau prétexte à l'incrédulité. Elle conclut que tout est incertain ... (p. 96)

Mais ce n'est pas tout. Jurieu évoque surtout le développement d'un "tiers parti" dans l'Eglise catholique : ce sont les cartésiens et les gassendistes, les "nouveaux philosophes", qui distinguent entre les convictions du philosophe et la foi du croyant : ils n'ont, dit-il, aucun attachement réel aux dogmes ni au culte de l'Eglise catholique ; ce sont de véritables "sociniens", refusant les mystères de la Trinité et de l'Incarnation :

Le malheur est que les gens qui sont engagés dans ces principes ne sont pas des hommes médiocres ; ce sont les plus illustres sociétés de l'Eglise et les plus pures ; ce sont les premiers esprits du siècle. Les théologiens de Port-Royal sont des hommes qui se sont distingués autant qu'il se peut par leur probité, par la pureté de leur morale et de leur théologie, par leur vie solitaire et retirée du monde, par leur savoir vaste et étendu, par la pénétration de leur esprit, par la beauté et la fécondité de leur imagination, par les beautés dont ils ont enrichi notre langue et par des productions qui font grand honneur à la France et qui sont de grande utilité à la République des Lettres. Tous ces hommes si habiles ont autant d'attachement pour le cartésianisme que pour le christianisme. Cette grande société des Pères de l'Oratoire est dans les mêmes principes ... (p. 107)

Jurieu cite nommément la *Recherche de la vérité* de Malebranche comme le symptôme de cet attachement des oratoriens au cartésia-

5. Allusion évidente à Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament* (Paris 1678) et au *Traité théologico-politique* de Spinoza, publié en latin à Hambourg en 1670 et en traduction française, sous le titre *Traité des cérémonies superstitieuses des Juifs, tant anciens que modernes* (Amsterdam, Jacob Smith, 1678).

nisme : « Il est vrai que les Pères de l'Oratoire ont promis de ne plus parler et de ne plus écrire là-dessus ; mais ils n'ont pas promis de ne plus penser... » (p. 107)<sup>6</sup>. Ces philosophes sont donc des esprits d'élite et ils se moquent de la dévotion populaire ; il ne respectent pas les mystères, refusent le culte des images et l'invocation des saints « comme des superstitions terribles qui souillent l'Eglise ». Ces intellectuels

blâment le culte des reliques, se moquent de tous les miracles qui se font par les images. Il disent que les pèlerinages, les indulgences, les stations, les visites d'églises et d'autels privilégiés, les scapulaires, les rosaires, les confréries sont des dévotions monacales qui ne sont bonnes qu'à entretenir les friponneries des moines mendiants. J'ai de mes propres oreilles entendu l'un de ces Messieurs disant que la doctrine de l'Eglise catholique était bonne, mais que les trois quarts des catholiques étaient idolâtres par l'abus qui se faisait de l'invocation des Saints et du service des images... (p. 112)

En somme, les intellectuels s'accordent fort bien avec les réformés, rejetant comme eux les absurdités de la doctrine et les abus les plus notoires de l'Eglise catholique. Et Jurieu de confirmer son analyse en citant la traduction par Gabriel Gerberon – notoirement proche de Port-Royal – des *Avertissemens salutaires de la bienheureuse Vierge Marie à ses dévots indiscrets* (Gand, 1674) d'Adam Widenfeldt, ainsi que l'approbation de cet ouvrage publiée par Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai et autre ami des “jansénistes”. L'ouvrage de Bossuet, conclut Jurieu, va dans le même sens, simplifiant et rationalisant la religion, confirmant les philosophes dans leur mépris des superstitions populaires. « Or, cela n'est pas édifiant », déclare son personnage catholique, « les hérétiques en triomphent et cela sert à les confirmer dans l'éloignement où ils sont de l'Eglise » (p. 113). Non sans ironie, Jurieu fait ainsi écho aux propos de Bossuet annonçant la menace que représente le cartésianisme pour l'Eglise catholique :

Il est impossible que des gens qui regardent avec tant de mépris des dévotions que l'Eglise autorise, tiennent cette Eglise pour

6. Rappelons que c'est un thème sur lequel Bayle insistera dans son *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes* (Amsterdam 1684).

infaillible. S'ils se donnent la liberté de croire qu'elle a erré en quelque chose, ils ne tarderont pas à examiner le reste ; et peut-être que leurs fausses lumières les porteront plus avant qu'ils n'ont aujourd'hui dessein d'aller. C'est ainsi que je conçois que ces voies d'adoucissement [de Bossuet], que l'on croit de si grand usage pour la conversion des hérétiques, pourront bien un jour perdre l'Eglise de France et des Pays-Bas, si Dieu et le Saint-Siège n'y donnent ordre. (p. 115-116)

Ainsi s'achève le premier entretien, consacré à constater et à mettre en évidence les divisions dans le camp catholique et l'assentiment des meilleurs esprits catholiques aux principes de la Réforme...

Dans le second entretien, Jurieu approfondit son analyse de la situation politique, insistant sur la liberté de conscience qui règne en Hollande et la juste méfiance des Anglais à l'égard des catholiques. Il exploite dans ce sens la dénonciation par Antoine Arnauld des principes régicides des jésuites (p. 133) et fait une longue liste des complots catholiques ... aboutissant à l'exécution de Charles I<sup>er</sup> (que Jurieu attribue à un complot secret des jésuites) et au récent "complot papiste" dénoncé par Titus Oates – complot dont Jurieu souligne l'authenticité malgré la propagande catholique. Il constate ainsi la loyauté des sujets huguenots à l'égard des autorités légitimes et le tiraillement des catholiques entre le pouvoir politique et l'autorité du pape :

un Prince protestant ne peut jamais être assuré de la fidélité de ses sujets catholiques. Au contraire [...], les protestants sont sujets de leur Prince par conscience et par un principe de religion. (p. 158)

Cette analyse fonde sa dénonciation de la mauvaise foi des catholiques :

On nous oppose [...] les catholiques anglais et hollandais : mais qu'a-t-on promis à ces gens-là qu'on ne leur tienne ? [...] Mais en France, où nous vivons sous des édits favorables, l'on nous a promis ce que l'on ne nous tient pas ; il n'y a que contre nous qu'on fait profession de ne rien tenir de ce qu'on promet. (p. 162-163)

C'est la leçon que Jurieu tire des dernières mesures promulguées contre les huguenots : sur ce point, son commentaire annonce très précisément celui de Bayle dans *La France toute catholique* :

On ne prétend pas se départir de la bonne foi ; l'on fait profession de vouloir conserver l'Edit de Nantes : ne voyez-vous pas

cela à la tête de toutes les déclarations qui se font contre eux ? Et tout nouvellement dans celle par laquelle il est défendu aux catholiques d'embrasser la religion P.R. sous peine de confiscation de biens, d'amende honorable et de bannissement, bien qu'il n'ait jamais été rendu de déclaration plus contraire à l'Edit de Nantes [...] sans révoquer formellement cet édit, on peut ôter aux huguenots tout ce que cet édit leur accorde, en donnant à chacun de ses articles des interprétations et des gloses qu'on n'aurait jamais imaginées : et c'est cette tablature que l'on suit. (p. 172)

Il est à noter que Jurieu cite, parmi les spécialistes juridiques de cette révocation "douce" qui ne veut pas dire son nom, Jean Filleau, celui-là même qui dénonçait le fameux "complot de Bourgfontaine" où auraient trempé les principaux "jansénistes". En termes véhéments et éloquentes, Jurieu souligne le caractère immoral de ces procédés et du principe même de la campagne qui pousse les réformés à se convertir :

On nous damne en nous voulant sauver, quand-même la religion où l'on nous pousse serait bonne. On nous fait vendre notre religion, on fait trafic des âmes, on emploie les menaces et les promesses, on ne donne aucun emploi, on n'accorde aucune grâce qu'on n'y ajoute pour condition le changement de religion. L'on surprend les simples, on enlève des enfants, on profite de l'irrégion de certains esprits ou libertins ou brutaux, qui, n'ayant aucun sentiment de Dieu, sont toujours prêts à trahir leur conscience pour de l'argent. En effet, l'on paie ces gens-là, on fait faire au Roi de grandes dépenses pour récompenser des convertis, c'est-à-dire pour entretenir des personnes qui n'ont ni religion ni piété. Je pose en fait que de mille qui se font catholiques, il n'y en a peut-être pas un qui le fasse par un motif de conscience. (p. 183)

La fuite des huguenots représente une perte considérable pour la France sur le plan économique et commercial, et quel est le résultat politique de ces mesures indignes ? Il est paradoxal, car le roi chasse ceux qui l'ont toujours soutenu dans sa lutte contre les Habsbourg et récompense ceux qui représentent une véritable menace pour son pouvoir :

7. Jean Filleau, *Décisions catholiques, ou recueil général des arrêts rendus en toutes leurs cours souveraines de France, en exécution ou interprétation des édits qui concernent l'exercice de la religion prétendue réformée* (Poitiers 1668).

Voilà déjà un parti très considérable, de la fidélité duquel les Rois de France ne sauraient être assurés. Et qu'est-ce que ce parti ? On peut dire que c'est toute la France : car les moines mendians et les jésuites sont maîtres de toutes les consciences ; ils sont confesseurs, ils sont directeurs, ils persuadent ce qu'ils veulent à leurs dévots. [...] C'est ce parti si considérable contre lequel l'Etat doit prendre des précautions en conservant cet autre parti qui ne peut jamais être d'intelligence avec celui-là : c'est celui des réformés. (p. 213)

La persécution des réformés n'a apporté que des troubles de l'ordre social ; la tolérance de la diversité des sentiments religieux est, au contraire, un facteur de paix et de prospérité, comme en témoignent les Pays-Bas. Et Jurieu conclut :

En un mot, il n'y aura jamais de trouble dans l'Etat par la diversité des religions, pendant que l'on voudra bien protéger et tolérer les Protestants. Tant qu'il plaira au Roi, il aura en eux des sujets d'une fidélité inviolable : et pour peu qu'il voulût avoir de bonté pour eux, il tirerait de leurs veines jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour son service. (p. 241)

La multiplication des éditions de *La Politique du clergé de France* atteste son succès, – succès mérité, car Jurieu y pratique une heureuse alliance entre l'ironie, l'argumentation pragmatique *ad hominem* et l'expression éloquente de l'indignation morale. C'est ce succès qui entraîne l'exil de Jurieu en 1681, alors que, après la fermeture de l'académie de Sedan, il reçoit la vocation du temple de Rouen (Quevilly)<sup>8</sup>. Ce sont ces mêmes qualités qui feront le succès des écrits polémiques de Bayle.

Arnauld répond dans son *Apologie pour les catholiques*, publiée en 1681 et 1682. Il dénonce la fausseté du prétendu « complot papiste » en Angleterre, refuse de reconnaître de véritables conflits au sein de l'Eglise catholique, que ce soit dans l'affaire de la Régale, dans celle des Urbanistes ou dans celle du portrait au vitriol de l'archevêque Harlay de Champvallon dans l'ouvrage de Jean Le Noir, *L'Evêque de cour* ; il défend les catholiques contre les accusations de régiticide et retourne ces mêmes accusations contre les « monarchomaques »

8. Voir J.G. Chauffepié, *Nouveau dictionnaire historique et critique ...* (Amsterdam, La Haye, 1753), art. « Jurieu ».



protestants<sup>9</sup> ; il prend la défense de Gerberon et de Widenfeldt, dont les sentiments sont conformes aux principes catholiques ; il défend également Bossuet et l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* ; il refuse l'analyse de Jurieu concernant le "tiers parti" des intellectuels catholiques et insiste sur le caractère édifiant de divers conversions récentes, telles que celle de Turenne, du prince Ernest de Rheinfels, du duc et de la duchesse de York, des Strada — voisins des Périer — en Auvergne. On ne peut pas dire qu'il y ait dans cet échange de véritable débat d'idées : il y a tout simplement affirmation et réaffirmation des positions de l'un et de l'autre, accusations réciproques de mauvaise foi, accusations rétorquées réciproquement l'un contre l'autre.

L'année suivante, Jurieu répond à une attaque d'Arnauld par son *Janséniste convaincu de vaine sophistication, ou examen des réflexions de M. Arnauld sur le Préservatif* contre le changement de religion (Amsterdam, Henry Desbordes, 1683). Il y revient sur l'ouvrage de Bossuet, exploite les ouvrages du Père Crasset, de Gerberon et d'Arnauld lui-même pour dénoncer l'idolâtrie de l'invocation des saints, dénonce de nouveau l'adoration du Saint Sacrement et la doctrine catholique de la transsubstantiation, réfute Arnauld sur la réalité de la persécution des réformés en France et sur la tolérance des catholiques aux Pays-Bas et revient enfin sur la défense des réformés contre l'ouvrage d'Arnauld et de Nicole, *Le Renversement de la morale*<sup>10</sup>. Dès la même année, il lance *L'Esprit de M. Arnauld*.

On sait que l'adresse bibliographique de l'ouvrage est fautive : il paraît en fait chez Reinier Leers à Rotterdam<sup>11</sup>. De plus, on sait

9. Voir dans ce volume l'article de Fr. van Hoorn.

10. Notons que Jurieu reprend ici (p. 360) l'exemple de David comme celui d'un « juste à qui la grâce a manqué ». Cet exemple avait été utilisé à l'origine par Arnauld et Nicole dans le *Renversement* (1672) ; Jurieu répondit sur David dans son *Apologie de la morale des réformés* (1675) ; nouvelle argumentation d'Arnauld dans son *Calvinisme convaincu de nouveau de dogmes impies* (1685) et nouvelle réponse de Jurieu dans sa *Justification de la morale des réformés* (1685). Enfin, le dernier échange entre Arnauld et Jurieu, en 1689, porte sur Guillaume III. Or, on sait l'importance de l'exemple de David dans le *Dictionnaire* de Bayle, où, comme l'a démontré W.E. Rex, le « philosophe de Rotterdam » s'en prend aux espoirs que les réformés placent en Guillaume III ; la même identification fait l'objet des commentaires de *L'Avis aux réfugiés*, attribué à Bayle (voir Chauffepié, art. « Bayle », rem. BB) : on voit que Bayle a été un lecteur très attentif de la controverse entre Arnauld et Jurieu. Voir aussi la *Réponse* (1676) d'E. Merlat au *Renversement de la morale* d'Arnauld, et le commentaire de J. Solé, *Le Débat*, p. 452.

11. Voir Kleerkoper, *De Boekhandel te Amsterdam in de XVII<sup>e</sup> eeuw*, La Haye 1914, p. 1512, et O. Lankhorst, *Reinier Leers ...*, Amsterdam 1983, p. 214.

que, selon l'habitude des imprimeurs de l'époque, l'ouvrage est post-daté (1684), car il est interdit par les Etats de Hollande le 15 décembre 1683 sur plainte de l'ambassadeur de Grande-Bretagne<sup>12</sup>. Cette interdiction n'en freine pas le débit : dans sa *Religion des jésuites* (1689), Jurieu revient sur le succès de *L'Esprit de M. Arnauld* :

En moins de six mois, malgré toute opposition, il a passé d'un bout de la France à l'autre ; il n'y a ni défenses, ni menaces [...] qui l'ayent pu empêcher de pénétrer partout (p. 38).  
On avait tiré 3 000 exemplaires du livre ; il courut partout avec une prodigieuse vitesse, et jamais livre ne fut lu, ni plus universellement, ni avec plus de rapidité dans toute l'Europe (p. 52).

E. Kappler a localisé des exemplaires partout en France et a retrouvé mention d'un exemplaire de l'ouvrage dans les catalogues de quatre-vingts bibliothèques privées entre 1689 et 1759. La joie de Jurieu à propos de la diffusion de son ouvrage était donc fondée. Nous reviendrons plus loin sur sa réception.

Jurieu dénonce violemment l'hypocrisie d'Arnauld. Celui qui présente aux réformés une image flatteuse de l'Eglise catholique est lui-même persécuté à cause de son opposition à l'archevêque de Paris, aux jésuites, aux évêques de cour, comme le sont aussi ses amis, tels que le Père Du Breuil. Le décalage entre la situation réelle d'Arnauld et sa présentation de cette situation dans ses écrits ne peut provenir que d'une seule cause : Arnauld aurait composé son *Apologie pour les catholiques* afin de pouvoir rentrer en France. Mais Arnauld est le principal théologien du "parti" janséniste, en conflit avec les autorités politiques et ecclésiastiques, un parti persécuté, qui ne peut plus se défendre que par des pamphlets clandestins ...

12. Kleerkoper (*ibid*) donne le texte intégral de la résolution des Etats de Hollande ; E. Kappler fournit un résumé de la traduction : "Le Grand Pensionnaire [de Hollande] informe l'Assemblée que le sieur Chudleigh, envoyé extraordinaire de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne auprès de Son Altesse le Prince d'Orange, s'est plaint à propos d'un livre intitulé *L'Esprit de M. Arnauld*, imprimé à Deventer chez les héritiers de Jean Columbius, mais qui aurait été imprimé chez deux imprimeurs l'un d'Amsterdam, l'autre de Rotterdam. Certaines phrases choquantes et scandaleuses de ce livre avaient irrité Sa Majesté, son Altesse Royale le duc d'York, et autres membres de la Cour. L'Assemblée ayant délibéré sur cette plainte, ordonne aux "officiers" des villes d'Amsterdam et de Rotterdam de rechercher les exemplaires de ce livre chez les imprimeurs et libraires de ces villes, de s'en saisir et de les lacérer et mettre en morceaux. Ordre est donné aux officiers des autres villes d'agir de même. Interdiction est faite d'autre part d'imprimer, de débiter, de vendre et d'acheter ce livre sous peine d'une amende de six cents florins."

et ces publications interdites ont provoqué le renforcement draconien de la censure. Jurieu dénonce « l'esprit vindicatif » d'Arnauld et de ses disciples, relevant les batailles menées par Port-Royal contre Harlay de Champvallon, contre l'Assemblée du clergé et les « prétentions du Roi » sur la question de la Régale, contre le Père Ménétrier, contre le Père Malebranche : l'esprit d'Arnauld est donc un « esprit de brouillerie et de cabale ». La résistance de Port-Royal à la hiérarchie ecclésiastique est avancée comme un nouvel exemple de l'insoumission janséniste.

Sur la doctrine, Jurieu est également sévère et ses accusations prennent un ton très personnel : « M. Arnauld sacrifie les plus augustes vérités à ses intérêts présents et à ses passions » (Observation 5). C'est surtout le principe de la *Sola Scriptura* que Jurieu défend contre Arnauld, dénonçant « l'extravagance et les blasphèmes » du janséniste qui déclare qu'il est impossible de découvrir dans l'Écriture les marques de sa divinité (*ibid.*) et qui accuse paradoxalement les réformés d'être responsables de la contestation par les libertins de l'authenticité de cette même Écriture (p. 154). Jurieu lance contre Arnauld et ses disciples — comme contre tant d'autres — des accusations de socinianisme, insistant sur le fondement scriptural des doctrines de la Trinité et de l'Incarnation. L'autorité invoquée par les jansénistes dans l'interprétation du texte sacré est précisément celle à laquelle ils résistent dans l'affaire des cinq propositions.

Pour mieux démontrer le caractère « socinien » de l'insoumission janséniste, — c'est-à-dire, pour démontrer que les jansénistes ne croient pas eux-mêmes aux mystères de la doctrine qu'ils proposent aux réformés — Jurieu raconte (p. 220-224) une très curieuse anecdote concernant un élève des petites écoles nommé Picaut (ou Picot), fils d'un trésorier de France de la généralité d'Orléans. Il y a « environ quinze ou vingt ans », cet élève aurait appris par un ministre réformé que les huguenots croient que le pape est l'Antéchrist. Se jetant dans l'étude des livres réformés, il se serait alors convaincu que les réformés ont raison sur ce point [...] Il décide donc de se convertir au protestantisme « sans pourtant connaître jusque-là les défauts de l'une et les bontés de l'autre [doctrine]. Seulement il raisonnait ainsi : Il ne se peut pas faire qu'une religion soit bonne, qui a pour son chef, et quasi pour son Dieu, l'Antechrist ». Dénoncé, il se cache au Perche et entre par la suite en conversation avec un gentilhomme huguenot. Au cours de leur discussion, qui porte sur la doctrine, le gentilhomme « découvrit que ce jeune homme avait les sentiments des sociniens sur les mystères de la Trinité et

de l'Incarnation, et qu'il était armé de toutes leurs méchantes difficultés : mais à cela près fort plein des opinions de l'Eglise romaine, et fort peu disposé à recevoir les dogmes des Réformés, excepté celui-là, que le pape est l'Antechrist ». Le jeune homme avoue que ses opinions sont celles qu'on lui a inculquées à Port-Royal : « qu'il y avait là-dedans [à Port-Royal] diverses personnes qui avaient ces sentiments : qu'on défendait aux novices et aux étudiants de lire les livres de Calvin et des calvinistes ; qu'aussi ne les avait-il jamais lus : mais que pour les ouvrages des sociniens, ils n'étaient point enfermés dans un lieu à part de la bibliothèque de la maison, et que les lisait qui voulait. »

Une remarque de Bayle éclaire cette histoire<sup>13</sup>. S'appuyant sur les témoignages de Michel Le Vassor et de Richard Simon, tous deux oratoriens, il révèle que l'élève Picaut est Pierre Picaut, élève, non pas des petites écoles de Port-Royal, fermées depuis 1660, mais de l'Institution de l'Oratoire, où il fut dirigé par Noël Aubert de Versé. Celui-ci, depuis longtemps suspect d'opinions sociniennes, est convaincu d'avoir « dogmatisé » et renvoyé de l'Oratoire à cette occasion. Pierre Picaut s'attache à ses nouvelles opinions, quitte l'Oratoire et s'enfuit en Hollande, où il publie un *Traité des parlemens ou estats généraux* (Cologne, Pierre Marteau, 1679). Il s'agit donc d'un subterfuge de Jurieu, dont le détail est important, car il explique la réaction immédiate d'Aubert de Versé – sur laquelle nous reviendrons en Appendice.

Jurieu connaît pourtant parfaitement toutes les controverses de Port-Royal et toutes les péripéties de la persécution. Il exploite l'interrogatoire de Saint-Cyran et de Séguenot par Laubardemont pour représenter leur volonté de réforme de l'Eglise catholique comme conforme à celle des protestants ; il exploite l'affaire du « faux Arnauld » de Douai et celle de la Régale à Pamiers pour illustrer la résistance des jansénistes aux décisions papales. Il conclut :

M. Arnauld est un chicaneur sans sincérité. Preuve tirée de la vaine distinction entre le fait et le droit dans l'affaire des cinq

13. A l'article « Socin (Fauste) », rem. N, de son *Dictionnaire*, Bayle cite une lettre de Michel Le Vassor du 1<sup>er</sup> janvier 1697 (E. Labrousse, *Inventaire critique* ..., Paris, 1961, n° 1 138) et Richard Simon, *Lettres choisies*..., Amsterdam, 1700, p. 145. Voir aussi P. J. Morman, *Noël Aubert de Versé. A Study in the concept of toleration*, Lewiston, N.Y., 1987, p. 17 et n. 32, et, pour la réaction d'Aubert de Versé, ci-dessous notre Appendice I.

propositions. Que ces propositions ont été condamnées dans le sens de Jansénius, et que l'Eglise romaine a condamné la théologie de saint Augustin sur la grâce. (Observation 9)

Ce sens est celui de saint Augustin et de saint Thomas, insiste Jurieu, ... et celui des réformés.

Les « chicaneries » d'Arnauld, « accusateur sans sincérité », « déclamateur sans sincérité », « sans bonne foi », « de mauvaise foi », qui « trahit ses sentiments » ... Les chapitres se suivent et se ressemblent. Jurieu donne un ton très personnel et très violent à cette tentative de démontrer les contradictions de la doctrine de Port-Royal. L'affaire des cinq propositions, celle du Formulaire, celle du Nouveau Testament de Mons montrent à l'évidence que les principes des jansénistes sont incompatibles avec la soumission aveugle qu'ils exigent de la part des réformés.

Il revient ensuite sur la philosophie cartésienne, répétant ses arguments sur le « tiers parti » des intellectuels catholiques :

M. Arnauld trahit ses sentiments, selon toutes les apparences, dans les disputes, pour soutenir la présence réelle et la Transsubstantiation. Incompatibilité de la philosophie cartésienne, qui est celle de M. Arnauld, avec ces deux dogmes de l'Eglise romaine... (Observation 16)

Il revient aussi sur les questions de l'adoration des images, de l'invocation des saints, de la vénération des reliques, dénonçant « la bassesse et la lâcheté » d'Arnauld dans son récit des conversions et exploitant les accusations des théologiens de Port-Royal concernant les fausses conversions aux Indes. Enfin, « la bassesse et la mauvaise foi » d'Arnauld éclatent dans sa représentation des conversions forcées des réformés, car il voudrait masquer la réalité de la persécution<sup>14</sup>. Jurieu entre alors dans une analyse très explicite de la source et des auteurs de la persécution des réformés : les causes, lance-t-il avec ironie, ne peuvent point être pénétrées :

La persécution est contre les intérêts du Roi et opposée à ses desseins. Tous les protestants d'Europe subiront le joug du Turc plutôt que celui d'un Prince persécuteur.

14. Le ton de Jurieu sur ce point est à comparer avec celui de Bayle dans son pamphlet *La France toute catholique*.

Et Jurieu de consacrer un paragraphe à chaque membre influent de la cour de Louis XIV, à la recherche des véritables responsabilités :

M. Louvois et l'archevêque de Reims, son frère, ne sont point la cause de la persécution ; le chancelier (Michel Le Tellier) ne s'y laisse aller que par faiblesse ; M. Colbert n'est pas de l'avis des persécuteurs ; quel est l'esprit de M. de Seignelay ; M. de Croissy n'est pas trop équitable ; nous n'avons pas sujet de nous plaindre de M. de Châteauneuf ; l'archevêque de Paris n'est pas la cause de la persécution, ni le Père La Chaise non plus ; quelle est la disposition de Monseigneur le Dauphin ; Monsieur le frère unique du Roi hait les réformés ; M. le Prince de Condé ne peut être persécuteur selon ses maximes ; ceux qui ont conduit l'enfance de Monseigneur le Dauphin sont équitables ; les femmes de la cour ne nous font pas grand mal ; de la Reine ; de la Dauphine ; le cour est pleine de libertins qui ne nous font pas grand mal ; caractère de l'abbé de Dangeau. (Observation 19)

Beaucoup de corruption, beaucoup d'intrigues, beaucoup de lâcheté, en somme, mais pas de responsabilité directe. Jurieu tire enfin cette conclusion capitale : « La cause de notre mal est uniquement dans le Roi et dans ses préventions ». Mettant fin à la mythologie convenue des « mauvais conseillers », il énumère les « raisons qui ont poussé le Roi dans les mauvaises dispositions où il est » et son commentaire se fonde sur une analyse très pertinente du « poids » du jansénisme dans la politique française<sup>15</sup> :

... le roi veut perdre les huguenots. Le Père La Chaise, en qualité de jésuite, veut perdre les jansénistes. Le Roi lui dit, « Perdez-moi les huguenots, et je vous abandonne les jansénistes. » L'archevêque de Paris, qui n'a d'autre Dieu que le Roi et d'autre religion que sa volonté, donne de tout son cœur dans l'un et l'autre de ces desseins. Ce n'est pas qu'il fût grand ennemi des jansénistes, ni des huguenots : mais les uns ont le malheur de déplaire au Roi, les autres au Père confesseur. C'est assez, ils méritent la mort. (p. 275)

Le Roi porte donc personnellement la responsabilité de sa politique :

C'est donc, à mon sens, une vérité incontestable que nous n'avons à nous plaindre de nos malheurs que de notre mauvaise fortune

15. Voir P. Jansen, *Le Cardinal Mazarin et le mouvement janséniste français 1653-59*, Paris 1967.

qui nous a mis sur les bras le monarque le plus puissant et le plus autorisé que la France ait vu depuis longtemps. Mais quand nous cherchons les raisons qui ont mis dans l'esprit du Roi ces funestes dispositions pour nous, nous retombons dans la même inquiétude et ne savons que penser ... (*ibid.*)

Il propose l'explication courante de la puissance et du prestige politiques :

Quelques-uns ont soupçonné que l'amour que le Roi a témoigné pour ce qu'on appelle la gloire était le principe de sa conduite et qu'il regardait l'extinction du calvinisme et la réunion des religions de son royaume comme un endroit de son histoire le plus propre à l'immortaliser dans la mémoire des hommes : je ne doute pas que ses desseins ont commencé par là. (p. 275-276)

Mais la persécution actuelle témoigne d'une intolérance, d'un fanatisme monstrueux, et la poursuite de cette politique funeste ne peut provenir que d'une incompréhension de la nature même de la conviction religieuse. Sur ce point, Jurieu utilise les mêmes arguments que Bayle dans son pamphlet, *La France toute catholique* : les deux hommes sont, en effet, encore très proches à Rotterdam. Jurieu dénonce la disproportion entre les moyens et la fin :

Mais il faut avouer qu'aujourd'hui c'est tout autre chose. On ne peut nier qu'une dévotion mal entendue et un zèle mal conduit ne portent le Roi à ces extrémités contre nous. Il veut sauver son peuple, dit-il ; il voudrait que notre salut lui eût coûté son bras droit et une partie de son sang. Plût à Dieu que ce prince eût compris que ce n'est pas ainsi qu'on sauve les gens et que ceux pour lesquels il fait de si prodigieuses dépenses, afin de les tirer du calvinisme, ne seront pas moins damnés que ceux qui y demeurent ! Plût à Dieu qu'il connût que la véritable religion est dans la bonne foi et que c'est se sacrifier pour ne sauver personne que de violer des lois, des arrêts et des déclarations si saintement jurées !

Et Jurieu conclut par une menace à l'encontre du pouvoir politique en France :

Il ne sauvera personne, mais Dieu veuille que nous soyons mauvais prophètes, quand nous prévoyons que l'on va rejeter l'Etat en de terribles confusions et que l'on jette la semence de ces embrasements qui pourront dévorer le royaume au premier trouble qui s'élèvera au-dedans ou dehors. (p. 276)

Paroles dangereuses pour les huguenots restés dans le royaume — que Bayle ne tardera pas à reprocher à son ancien protecteur. Jurieu appuie ses menaces de trois exemples significatifs à ses yeux des troubles qui attendent la France : d'abord, l'irruption des Turcs en Autriche ; ensuite, la récente conspiration [de Rye House] en Angleterre, « causée par la persécution » ; enfin, les troubles du Vivarais et du Dauphiné, provoqués par les massacres commis par les troupes. Jurieu justifie les desseins des rebelles et explique naïvement les « raisons pourquoi sa Majesté ne doit point traiter avec rigueur », — alors qu'il vient lui-même de souligner (et d'exagérer) la gravité des menaces politiques qui se préparent à l'intérieur du royaume.

Autre inconséquence qui sera lourdement reprochée à Jurieu : son point de vue sur la tolérance. Il admet que le pouvoir doit réprimer les sectes à leur naissance, car elles risquent d'être la source de désordres sociaux ; mais une fois la secte hétérodoxe établie en Eglise, une fois qu'elle a pris des dimensions respectables, c'est la persécution elle-même qui sera cause de désordre. Le principe de la tolérance est ainsi soumis à des considérations de tactique politique. Nous publions en appendice la *Lettre à M. J...*, pamphlet polémique perdu, publié dès 1684, attribuable à Noël Aubert de Versé, dans lequel il insiste longuement sur l'équivoque de cette prise de position de Jurieu.

En conclusion de son ouvrage, Jurieu rejette les accusations d'irrégion et de libertinage qu'Arnauld avait lancées contre les réformés, et propose une comparaison des mœurs de la république de Venise et de celle de Hollande.

Quelques remarques nous permettront de conclure cette analyse rapide de *L'Esprit de M. Arnauld*. Tout d'abord, le ton polémique de Jurieu n'avait rien de nouveau : il ne fait là que poursuivre sur le ton de son *Apologie pour la morale des réformés*, s'en prenant non seulement à la doctrine et aux arguments de son adversaire, mais à sa personne même. En deuxième lieu, soulignons le danger qu'un tel ouvrage pouvait représenter pour tous les huguenots restés en France, qui sont désignés par Jurieu lui-même comme les éléments de bouleversements politiques dans un proche avenir. Pierre Bayle, qui insiste si longuement sur la loyauté des réformés à l'égard du Roi, ne tardera pas à dénoncer cette imprudence de la part du théologien. Par ailleurs, la responsabilité du Roi est directement mise en cause, comme nous l'avons vu : la lutte politique est présentée comme une confrontation entre deux forces irréconciliables — ce qui ferme



la porte à toute négociation. La position équivoque de Jurieu sur la tolérance allait également faire l'objet de critiques acerbes. Enfin, Jurieu propose une analyse somme toute réaliste des divisions des catholiques et du rapport de forces entre les différents courants de la Contre-Réforme ; il rend explicite les considérations politiques et diplomatiques qui suscitaient la persécution de Port-Royal et met brutalement fin à la représentation de la prétendue unité de l'Eglise de France qui marque les ouvrages catholiques de controverse. Or, à cette date, Arnauld est en exil ; les divisions des catholiques sont une évidence. Plus que les injures personnelles, ces arguments de Jurieu enlèvent toute crédibilité aux arguments de controverse des théologiens de Port-Royal : la marginalisation politique et ecclésiastique de Port-Royal avait fait son œuvre.

Nous évoquerons en conclusion quelques textes qui permettent de cerner la réception et l'influence de cet ouvrage très polémique de Jurieu.

Bayle réagit d'abord très modérément : « Il y a bien de la délicatesse et du savoir dans cette pièce, et cent choses de quoi l'applaudir ... » (Bayle à Jean Rou, 1684) ; « Je puis vous dire très sincèrement que ce n'est pas moi qui ai composé cet ouvrage [...] Je voudrais être capable de faire un aussi bon livre ; à l'aigreur près, qui m'y semble un peu trop forte ; mais du reste, il y brille beaucoup d'esprit ; il y a de la gaieté et de la subtilité. » (Bayle à Jacques Lenfant, 8 mars 1684). Mais il faut se rappeler qu'à cette date, installé depuis deux ans et demi à Rotterdam, professeur à l'Ecole Illustre, Bayle fait figure de protégé de Pierre Jurieu, dont il avait fait la connaissance à l'académie de Sedan. Quelques années plus tard, le vent a tourné et Bayle s'en prend avec violence à l'ouvrage de son persécuteur :

... infâme satire intitulée *L'Esprit de M. Arnauld*, ouvrage plus digne de Timon le misanthrope que d'un simple chrétien, tant s'en faut qu'il puisse être pardonnable à un ministre du Saint Evangile [...] L'abomination de cette satire ne consiste pas principalement en ce que c'est l'ouvrage d'un homme qui, à l'exemple de l'esprit malin, circuit et rôde partout cherchant qui dévorer, mais en ce qu'il a exposé, pour venger ses chagrins particuliers, toutes les Eglises de France à la boucherie, faisant assez connoître qu'il avoit des complices par tout le Royaume qui lui ramassoient des mémoires et qui lui envoioient jusqu'à des vaudevilles contre les secrétaires d'Etat. [...] Et pour n'entrer pas dans le détail, n'étoit-ce pas bien s'adresser que de débiter par des railleries

contre M. l'archevêque de Reims [Charles Maurice Le Tellier], frère de M. de Louvois [secrétaire d'Etat] et fils de M. le Chancelier [Michel Le Tellier] ? (*La Chimère de la cabale de Rotterdam* (1691), *OD*, II, p. 739)

Evoqué à plusieurs reprises dans le *Dictionnaire*, *L'Esprit de M. Arnauld* sert toujours d'exemple de la polémique qu'aux yeux de Bayle, un théologien digne de ce nom doit s'interdire<sup>16</sup>.

Deux autres réactions méritent mention. C'est la bibliographie d'Emile Kappler qui nous a permis de localiser deux pamphlets parus en 1684 et en 1688, répondant directement à *L'Esprit de M. Arnauld* et à ses critiques. Nous les publions tous deux en appendice. Il s'agit d'abord du pamphlet intitulé *Lettre à M. J...*, qui établit publiquement que Jurieu est bien l'auteur de l'ouvrage en question. Un passage ultérieur de Bayle permet d'attribuer ce pamphlet à Noël Aubert de Versé, qui fera l'objet par la suite d'une polémique violente de la part de Jurieu. La *Lettre à M. J...*, jusqu'ici passée inaperçue, est intéressante à plusieurs égards : elle cite le milieu d'Adriaan van Paets et de M<sup>me</sup> Jurieu à Rotterdam ; elle propose une critique radicale de la doctrine de Jurieu sur la tolérance ; elle illustre une des péripéties de la carrière d'Aubert de Versé et explique l'aigreur de la polémique ultérieure de Jurieu contre lui.

Le second pamphlet s'intitule *Lettre apologétique pour Monsieur Arnaud écrite à un abbé de ses amis* et paraît en 1688 sous l'adresse fictive de Pierre Marteau à Cologne. Il porte sur *L'Esprit de M. Arnaud*, sur les *Observations sur la nouvelle défense de la version française du Nouveau Testament imprimé à Mons* de Charles Mallet, et sur la *Réponse de M. Des-Lyons, Dr de Sorbonne, doien et theologal de Senlis, aux lettres de M. Arnaud*, et prétend à chaque reprise prendre la défense d'Arnauld contre ses critiques. Cependant, comme on verra par le passage que nous publions en appendice, concernant *L'Esprit de M. Arnauld*, il s'agit en fait d'une feinte apologie qui souligne les critiques et les renforce. Il nous a semblé très possible que Jurieu lui-même ou un de ses disciples en soit l'auteur.

Outre les œuvres de Pierre Bayle et les deux pamphlets déjà cités, quatre ouvrages permettent, à nos yeux, de mieux cerner le contexte intellectuel de la réception de l'ouvrage de Jurieu.

16. Voir les articles « Arnauld », rem. G ; « Episcopius », rem. H ; « Gomarus », rem. D ; « Grotius », rem. I ; « Nicole », rem. C.

Les *Entretiens sur diverses matières de théologie* ([Amsterdam], 1685), publiés par Jean Le Clerc et Jacques Le Cène, ont été excellemment présentés par P. Barthel<sup>17</sup> comme « un des tout premiers manifestes d'un mouvement en faveur d'une théologie accordée aux exigences d'un siècle éclairé et philosophe ». Cette théologie se présente comme « critique, historique et raisonnée » : critique dans son refus de la spéculation métaphysique en philosophie comme en théologie ; historique en tant qu'elle entend fonder son discours uniquement sur des témoignages irrécusables ; raisonnée, enfin, en ce qu'elle a l'ambition d'accorder les lumières de la raison et celles de la révélation. Le brassage des sectes et des Eglises au refuge des Pays-Bas, en l'occurrence les contacts entre arminiens et sociniens, ont fait le succès de ces *Entretiens*, qui nous semblent ouvrir une nouvelle voie à la théologie philosophique après l'échec de la controverse classique du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils témoignent donc du contexte intellectuel de la réception des ouvrages de Jurieu et annoncent une perspective nouvelle.

Un manuscrit clandestin, qui a survécu en un exemplaire unique dans les recueils de l'abbé Sèpher à la bibliothèque Méjanès, s'en prend violemment à Jurieu sur l'interprétation de l'Apocalypse. Les *Observations de Baxter sur l'Apocalypse, avec quelques réflexions dessus*<sup>18</sup> nous ont paru comme un chef d'œuvre de la propagande catholique, exploitant les réserves modérées de Richard Baxter, rejetant l'enthousiasme et l'intolérance de Jurieu, ainsi que l'extravagance de ses prophéties apocalyptiques, et incitant les huguenots à rejoindre l'Eglise catholique.

Un ouvrage satirique tire également partie des prophéties de Jurieu : *Nouvelle découverte dans l'Apocalypse, de ce qui est arrivé aux Réformés de France et aux Vaudois, de la chute prochaine du papisme et des jésuites, de la victoire des Quiétistes et des Jansénistes* (Amsterdam, Jean Du Fresne, 1699)<sup>19</sup>. Le chapitre VIII montre « combien il serait de l'avantage temporel et spirituel de la France,

17. P. Barthel, "Quelques remarques concernant les *Entretiens sur diverses matières de théologie* ([Amsterdam], 1685). texte témoin de la naissance de la théologie moderne de l'année de la Révocation de l'Edit de Nantes", in *Tricentenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes. La Révocation et l'extérieur du royaume*, Actes du IV<sup>e</sup> colloque Jean Boisset, dir. M. Péronnet, Montpellier, 1985, p. 219-271.

18. Voir notre édition critique de ce texte, *Lias*, 18, 1991.

19. Nous remercions Elisabeth Quennehen de nous avoir signalé cet ouvrage.

de rompre avec le Pape et de chasser les Jésuites, et de faire une Réformation proportionnée aux temps présents ».

Enfin, Jean Lévesque de Burigny tire la conclusion philosophique de la bataille entre catholiques et protestants sur la question de l'autorité et de l'examen : le manuscrit clandestin *De l'examen de la religion*<sup>20</sup> est constitué de citations contradictoires des théologiens des deux "partis" et conclut à l'impossibilité pour les gens ordinaires (et, par implication, même pour les savants) de découvrir la vérité religieuse, puisque les obstacles infranchissables de chacune des voies possibles, examen et autorité, sont mis en évidence par les théologiens. La controverse aboutit ainsi à une impasse.

La violence polémique dans *L'Esprit de M. Arnauld* peut, en effet, être interprétée comme un indice de l'échec de la controverse du XVII<sup>e</sup> siècle : elle affermit les positions des uns et des autres, sans qu'il y ait véritable échange argumentatif<sup>21</sup> ; elle épure les pratiques de dévotion, ou du moins incite les théologiens à dénoncer les pratiques superstitieuses<sup>22</sup> ; enfin, elle discrédite les théologiens des deux camps et inspire le scepticisme religieux et l'incroyance philosophique<sup>23</sup>. Au-delà du silence d'Antoine Arnauld, ce sont bien là les conséquences de la controverse telle que l'a pratiquée Pierre Jurieu.

20. Voir l'édition critique : *De l'Examen de la religion, attribuable à Jean Lévesque de Burigny*, éd. Sergio Landucci, Paris, Universitas, et Oxford, The Voltaire Foundation, 1996.

21. Voir B. Dompnier, *Le Venin de l'hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris 1985), Conclusion.

22. *Ibid.*

23. Voir B. Dompnier, *ibid.* ; J. Solé, *Les Origines intellectuelles de la Révolution de l'Edit de Nantes* (Saint-Etienne 1997) ; A.C. Kors, *Atheism in France, 1650-1729*, vol. I : *The orthodox sources of disbelief*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

**PORT-ROYAL DANS LA CONTROVERSE : 1664-1709**

- P. NICOLE, *La [petite] Perpétuité de la foy de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie, avec la réfutation de l'écrit d'un ministre contre ce traité* (Paris 1664).
- J. CLAUDE, *Réponse aux deux traités intitulés La Perpétuité de la foy de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie* (Charenton 1665).
- J. BOILEAU, *Eclaircissement sur un passage de saint Augustin, cité dans le livre intitulé La Perpétuité de la foy* (Paris 1667).
- P. NICOLE (et A. ARNAULD), *La [grande] Perpétuité de la foy de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie, défendue contre le livre du sieur Claude, ministre de Charenton* (Paris 1669-74), 3 vol.
- J.-B. BOSSUET, *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe, à un nouveau catholique* (Paris 1669).
- anon. *Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis, touchant le livre qui a pour titre, Réponse à la perpétuité de la foi sur l'eucharistie* (Paris, Charles Savreux, 1669).
- J. CLAUDE, *Réponse au livre de M. Arnauld intitulé La Perpétuité de la foy de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie défendue* (Quevilly 1670).
- J. CLAUDE, *Réponse à la dissertation qui est à la fin du livre de M. Arnauld touchant le livre du corps* (Genève 1670).
- J. CLAUDE, *Traité de l'eucharistie, contenant une réponse au livre du P. Nouët, jésuite, intitulé La Présence de Jésus-Christ dans le très-saint sacrement* (Genève 1670).
- L. MAIMBOURG, *La Méthode pacifique pour ramener sans dispute les protestans à la vraie foy, sur le point de l'Eucharistie, au sujet de la contestation touchant la perpétuité de la foy du même mystère* (Paris 1670).
- P. ALLIX, *Réponse à la dissertation qui est à la fin du livre de M. Arnauld touchant le livre Du corps et du sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram, et touchant l'autorité de Jean Scot ou Erigene. Avec quelques augmentations importantes faites à la Réponse au livre de M. Arnaud, par l'auteur même* (Quevilly 1671).

P. NICOLE, *Préjugés légitimes contre les calvinistes* (Paris 1671, 1725).

P. NICOLE (et/ou A. ARNAULD), *Réponse générale au nouveau livre de M. Claude* (Paris 1671).

M. DE LARROQUE, *Histoire de l'Eucharistie, divisée en trois parties, dont la première traite de la forme de la célébration, la seconde de la doctrine, et la troisième du culte*, Seconde édition, revue et corrigée (Amsterdam 1671).

*Considérations sur l'estat présent de la controverse touchant le T. S. Sacrement de l'autel* (s.l. 1671).

L. MAIMBOURG, *Traité de la vraie Eglise de Jésus-Christ, pour ramener les enfans égarez à leur mère* (Paris 1671).

L. MAIMBOURG, *Traité de la vraie parole de Dieu, pour réunir toutes les sociétés chrétiennes dans la créance catholique, avec la réfutation de ce que M. Claude a écrit sur ce sujet dans sa réponse au dernier ouvrage de M. Arnauld* (Paris 1671).

J.-B. BOSSUET, *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse* (Paris 1671, 1673, 1679).

D.-A. BRUEYS, *Réponse au livre de M. de Condom intitulé Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse* (Quevilly 1672, 1681, 1682).

M.-A. DE LA BASTIDE, *Réponse au livre de M. l'évêque de Condom qui a pour titre : Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse* (Quevilly 1672).

J. ADAM, s.j., *Le Triomphe de la très-sainte Eucharistie [...] [contre J. Claude]* (Bordeaux 1672).

P. NICOLE, *La Créance de l'Eglise grecque touchant la transsubstantiation deffendue contre la réponse du ministre Claude au livre de M. Arnauld* (Paris 1672-75).

A. ARNAULD et P. NICOLE, *Le Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des calvinistes touchant la justification* (Paris 1672).

J. LE NOIR, *Les Avantages incontestables de l'Eglise sur les calvinistes dans la dispute de M. Arnauld et de M. Claude au sujet de l'Eucharistie* (Paris 1673).

J. BRUGUIER, *Réponse sommaire au livre intitulé Le Renversement de la morale de Jésus-Christ* (Quevilly 1673).

J. CLAUDE, *La Défense de la Réformation contre le livre intitulé Préjugés légitimes contre les calvinistes* (Quevilly 1673).

Cl. PAJON, *Examen du livre qui porte pour titre Préjugés légitimes contre les calvinistes* (Bionne 1673).

M. DE LARROQUE, *Considérations sur la nature de l'Eglise, et sur quelques-unes de ses propriétés* (Quevilly 1673).

A. LORTIE, *Traité de la Sainte Cène, où sont examinées les nouvelles subtilités de M. Arnauld sur les paroles : Ceci est mon corps* (Saumur 1675).

A. ARNAULD, *L'Impiété de la morale des calvinistes pleinement découverte par le livre de M. Bruguier, ministre de Nismes, approuvé par M. Claude, ministre de Charenton* (Paris 1675).

P. JURIEU, *Apologie pour la morale des réformés, ou défense de leur doctrine touchant la justification, la persévérance des vrais saints et la certitude que chaque fidèle peut et doit avoir de son salut. Pour servir de réponse au livre de M. Arnauld intitulé Le Renversement de la morale de Jésus-Christ* (Quevilly, Jean Lucas, 1675).

E. MERLAT, *Réponse générale au livre de M. Arnauld intitulé Le Renversement de la morale de Jésus-Christ* (Saumur 1676).

P. JURIEU, *Traité de la puissance de l'Eglise, dans lequel on découvre la source de cette puissance et de quelle manière elle se répand dans les personnes dans lesquelles elle est ; on traite de l'autorité des synodes et on répond aux difficultés que M. l'évêque de Condom et le Père Maimbourg forment contre les réformés sur l'autorité qu'ils donnent à leurs synodes, divisé en lettres écrites à M. D[umoulin] à l'occasion de ses écrits contre la juridiction ecclésiastique* (Quevilly, Jean Lucas, 1677).

R. SIMON, *Histoire critique du Vieux Testament* (Paris 1678).

Ph. LE FÉRON, *Défense du livre du Renversement de la morale de Jésus-Christ contre la réponse de M. Merlat* (Paris 1679).

J. BRUGUIER, *Apologie pour le synode de Dordrecht, ou réfutation du livre intitulé L'Impiété de la morale des calvinistes* (Genève 1679).

G. DE CHOISEUL DU PLESSIS PRASLIN, *Eclaircissements touchant le légitime usage de toutes les parties du sacrement de pénitence, adressés aux pasteurs et autres confesseurs [...] du diocèse de Tournay, [...]* (Lille 1679).

M.-A. DE LA BASTIDE, *Seconde réponse à M. de Condom, où l'on réfute l'avertissement et les pièces qu'il a fait mettre à la tête de la nouvelle édition de son traité de la doctrine de l'Eglise catholique* (s.l. 1680). [faussement attribué à Jurieu]

P. JURIEU, *Préservatif contre le changement de religion, ou idée juste et véritable de la religion catholique romaine opposée aux portraits flatés que l'on en fait, et particulièrement à celui de M. de Condom* ([Quevilly, Jean Lucas ?] 1680).

- P. JURIEU, *Préservatif contre le changement de religion. Seconde édition augmentée par l'auteur* (Quevilly 1681).
- A. ARNAULD, *Remarques sur une lettre de M. Spon, de la religion prétendue réformée, médecin à Lyon, contenant les raisons qui font prendre à ces messieurs la religion catholique pour nouvelle et la leur pour ancienne* (Lyon 1681).
- anon., *Moyens sûrs et honnestes pour la conversion de tous les hérétiques et avis et expédiens salutaires pour la réformation de l'Eglise* (Cologne, Pierre Marteau, 1681). [faussement attribué à Jurieu]
- P. JURIEU, *La Politique du clergé de France, ou entretiens curieux de deux catholiques romains, l'un Parisien et l'autre Provincial, sur les moyens dont on se sert aujourd'hui pour détruire la religion protestante dans ce royaume* (Cologne, Pierre Marteau, 1681).
- P. JURIEU, *La Politique du clergé de France [...] Seconde édition, revue, corrigée et augmentée de plusieurs lettres sur le même sujet, et principalement de M. Spon au Père La Chèze* (La Haye, Abraham Arondeus, 1681).
- A. ARNAULD, *Apologie pour les catholiques, contre les faussetez et les calomnies d'un livre intitulé La Politique du clergé de France* (Liège 1681-1682).
- J. Le Fèvre, *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la religion prétendue réformée* (Paris 1682).
- A. ARNAULD, *Le Calvinisme à nouveau convaincu de dogmes impies, ou la justification du livre du Renversement de la morale par les erreurs des calvinistes, contre ce qu'en ont écrit M. Le Fèvre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, dans ses Motifs invincibles, et M. Le Blanc, ministre de Sedan, dans ses thèses de la dernière édition* (Cologne 1682).
- P. NICOLE, *La Créance de l'Eglise grecque touchant la transsubstantiation défendue contre la réponse du ministre Claude au livre de M. Arnauld* (Paris, Charles Savreux, 1682).

D.-A. Brueys, *Suite du Préservatif contre le changement de religion, ou Réponse au livre de M. de Condom intitulé Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* (Amsterdam 1682).

*Réflexions sur un livre intitulé Préservatif contre le changement de religion, qui font voir le peu de solidité et de jugement de cet auteur, dans la manière dont il conduit l'Exposition de la doctrine catholique de M. l'évêque de Meaux, et dans la plainte qu'il fait que les Prétendus réformés souffrent en France une persécution réelle* (Anvers 1682).



*La Tromperie découverte d'un ministre de la Religion prétendue réformée qui a voulu faire accroire que sa religion était approuvée par l'Eglise grecque* (Paris 1682).

- P. JURIEU, *La Politique du clergé de France, dernière édition, revue, corrigée et augmentée* (La Haye 1682).
- P. JURIEU, *Les Derniers efforts de l'innocence affligée, avec une lettre curieuse d'un particulier à un de ses amis. Seconde édition revue et corrigée* (Villefranche 1682).
- P. JURIEU, *Suite de la Politique du clergé de France, ou les derniers efforts de l'innocence affligée. Troisième édition, augmentée de la Muse lugubre* (La Haye, Barent Beek, 1682).
- P. JURIEU, *Abbrégé de l'histoire du concile de Trente, avec un discours contenant les réflexions historiques sur les conciles, et particulièrement sur la conduite de celui de Trente, pour prouver que les protestants ne sont pas obligés à se soumettre à ce dernier concile* (Genève, J. Herman Widerhold, 1682).
- P. JURIEU, *Examen de l'Eucharistie de l'Eglise romaine* (Rotterdam, Reinier Leers, 1682).
- A. ARNAULD, *Réflexions sur un livre intitulé Préservatif contre le changement de religion, qui font voir le peu de solidité et de jugement de cet auteur dans la manière dont il combat l'exposition de la doctrine catholique de M. l'évêque de Meaux* (Anvers 1682).
- L. MAIMBOURG, *Histoire du calvinisme* (Paris 1682).
- P. BAYLE, *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg* (Genève 1682) et (Villefranche 1682).
- J.-B. BOSSUET, *Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton, sur la matière de l'Eglise* (Paris 1682).
- J. CLAUDE, *La Conviction de M. Claude, ministre de Charenton, dans la conférence qu'il a eue avec M. l'évêque de Meaux, ci-devant évêque de Condom, sur l'infailibilité de l'Eglise* (Toulouse 1682).
- J.-B. BOSSUET, *Traité de la communion sous les deux espèces* (Paris 1682).
- J. CLAUDE, *Le Symbole eucharistique* (Amsterdam 1682).
- P. BAYLE, *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg, Seconde édition, revue et beaucoup augmentée* (Villefranche 1683).
- P. JURIEU, *Le Janséniste convaincu de vaine sophistication, ou examen des réflexions de M. Arnauld sur le Préservatif contre le changement de religion* (Amsterdam, Henry Desbordes, 1683).

- P. JURIEU, *Examen de l'Eucharistie de l'Eglise romaine. Dernière édition* (Rotterdam, Reinier Leers, 1683).
- P. JURIEU, *Histoire du calvinisme et celle du papisme mises en parallèle, ou apologie pour les réformateurs, pour la réformation et pour les réformés, contre un libelle intitulé Histoire du calvinisme par M. Maimbourg* (Rotterdam, Reinier Leers, 1683).
- D.-A. BRUEYS, *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestans* (Paris 1683).
- P. JURIEU, *Suite du Préservatif contre le changement de religion, ou réflexions sur l'adoucissement des dogmes et des cultes de l'Eglise romaine proposé par M. Brueys, avocat de Montpellier* (La Haye, Arnout Leers, 1683).
- J. CLAUDE, *Réponse au livre de M. de Meaux intitulé Conférence avec M. Claude* (Charenton 1683).
- M. DE LARROQUE, *Réponse au livre de M. l'évêque de Meaux, De la communion sous les deux espèces* (Rotterdam 1683).
- J. BASNAGE, *Examen des méthodes proposées par Messieurs de l'assemblée du clergé de France en 1682* (s.l. 1684). [faussement attribué à Jurieu]
- N. AUBERT DE VERSÉ, *Le Protestant pacifique, ou traité de la paix de l'Eglise, dans lequel on fait voir par les principes des Réformés, que la foi de l'Eglise catholique ne choque point les fondements du salut : et qu'ils doivent tolérer dans leur communion tous les chrétiens du monde, les sociniens et les Quakers mêmes, dont on explique la religion. Contre M. Jurieu, par Léon de La Guitonnière* (Amsterdam 1684).
- anon. *Abrégé du livre de Mgr l'évêque de Condom, ou sommaire fidèle de tout ce qu'il y a d'essentiel et de nécessaire dans son exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse, avec la tromperie découverte d'un ministre de la Religion prétendue réformée, qui a voulu faire accroire que sa religion était approuvée par l'Eglise grecque* (Monsor 1684).
- P. BRUZEAU, *La Foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie, prouvée d'une manière invincible par l'argument proposé aux prétendus réformés dans les livres de La Perpétuité de la foi* (Paris 1684).
- P. Jurieu, *L'Esprit de M. Arnaud tiré de sa conduite et de ses écrits de lui et de ses disciples, particulièrement de l'Apologie pour les catholiques. Ouvrage où l'on trouvera quantité d'observations et de pièces curieuses utiles à la connaissance de l'histoire ecclésiastique du temps* (Deventer, chez les héritiers de Jean Colombius [Rotterdam, Reinier Leers] 1684), 2 vol. in-12°.

[anon.], *Lettre apologétique pour M. Arnauld, écrite à un abbé de ses amis. Sur trois des derniers livres qui ont été faits contre ce docteur.* L'Esprit de M. Arnauld [...] (Cologne, Pierre Mar-teau, 1688) [PR LP 1031]

[N. AUBERT DE VERSÉ], *Lettre à M. J[urieu] sur son livre intitulé L'Esprit de M. Arnauld* (Deventer, chez les héritiers de Jean Columbius, 1684 [Sorbonne Réserve : R XVII 12].

H. BASNAGE DE BEAUVAL, *Défense du sieur Samuel Chappuzeau contre une satire intitulée L'Esprit de M. Arnauld* (s.l.n.d. [1690]). [Amsterdam, B.W. : B 465].

Michel LE TELLIER, *Défense des nouveaux chrétiens et missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes contre deux livres intitulés La Morale pratique des jésuites [d'Arnauld et Pontchâteau] et L'Esprit de M. Arnauld* (Paris, E. Michallet, 1687-90) [BN D 13025].

ILDEFONSE, évêque de Malaga, *Catholica quaerimonia, quae primo adversus Surien, seu veriore nomine Petrum Juriaem, nunc verum adversus eius duces et impios sectatores [...]* (Matriti 1686) [Aix-la-Chapelle, S.B. 5480].

P. NICOLE, *Les Prétendus réformés convaincus de schisme, ou réponse aux Considérations sur les lettres circulaires de l'assemblée du clergé de 1682* (Paris 1684).

P. JURIEU, *Justification de la morale des réformez contre les accusations de M. Arnaud, répandues dans tous ses ouvrages, et particulièrement dans Le Renversement de la morale de Jésus-Christ par les calvinistes et dans Le Calvinisme convaincu de nouveau de dogmes impies* (La Haye, Arnout Leers, 1685).

comptes rendus : *NRL*, mai 1685, art. xi ; *Acta eruditorum*, 1685, p. 409-412.

[FONTENELLE ?], *Apologie d'un tour nouveau pour les quatre dialogues de M. l'abbé de Dangeau* (Cologne 1685). [faussement attribué à Jurieu]

P. BAYLE, *Nouvelles lettres de l'auteur de la Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg. Première partie. Où en justifiant quelques endroits de la critique qui ont semblé contenir des contradictions, de faux raisonnements et autres méprises semblables, on traite par occasion plusieurs choses curieuses, qui ont du rapport à ces matières* (Villefranche 1685).

J.A. DUBOURDIEU [?], *Lettre de quelques protestants pacifiques au sujet de la réunion des religions, à l'assemblée de Messieurs du clergé de France qui se doit tenir à S. Germain en Laye le xxx du mois de may 1685* (s.l. 1685). [faussement attribué à Jurieu]

Ph. GOIBAUD-DUBOIS, *Conformité de la conduite de l'Eglise de France, pour ramener les protestants : avec celle de l'Eglise d'Afrique pour ramener les donatistes à l'Eglise catholique* (Paris 1685).

P. JURIEU, *Préjugez légitimes contre le papisme, ouvrage où l'on considère l'Eglise romaine dans tous ses dehors, et où l'on fait voir par l'histoire de sa conduite qu'elle ne peut être la véritable Eglise, à l'exclusion de toutes les autres communions du christianisme, comme elle le prétend* (Amsterdam, Henry Desbordes, 1685).

comptes rendus : *NRL*, avril 1685, p. 374-386 ; *Acta eruditorum*, 1685, p. 522-528.

P. JURIEU, *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Eglise réformée de France et sur la conduite et les actes de la dernière assemblée du clergé de ce royaume ; avec un examen des prétendues calomnies dont le clergé se plaint au Roy dans sa profession de foy à deux colonnes, que les réformés ont répandues dans leurs ouvrages contre l'Eglise romaine. Le tout pour faire voir à ceux qui sont exposés à la tentation de révolte, quelle est la religion qu'on les force, ou qu'on veut les forcer d'embrasser* (s.l. 1685).

compte rendu : *NRL*, novembre 1685, art. iv.

P. JURIEU, *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Eglise réformée de France [...] Seconde édition, corrigée et augmentée de divers faits considérables [...]* (s.l. 1685).

P. BAYLE, *Nouvelles lettres de l'auteur de la Critique générale de l'histoire du calvinisme de M. Maimbourg* (Villefranche 1685).

L. MAIMBOURG, *Traité historique de l'établissement des prérogatives de l'Eglise de Rome et de ses évêques* (Paris 1685).

J. LE FÈVRE, *Réplique à M. Arnauld pour la défense des Motifs invincibles, contre son livre du Renversement de la morale et celui du Calvinisme convaincu de nouveau* (Lille 1685).

L. FERRAND, *Traité de l'Eglise contre les hérétiques, principalement contre les protestants* (Paris 1685).

J. LE FÈVRE, *Instructions pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'Eglise* (Paris 1686).

G. CHOISEUL DU PLESSIS PRASLIN, *Réponses [...] aux réflexions de M. MDLDS [Jurieu] sur les mémoires de ce prélat touchant la religion* (Paris 1685).

P. JURIEU, *Le Vrai système de l'Eglise et la véritable analyse de la foy, où sont dissipées toutes les illusions que les controversistes modernes prétendus catholiques ont voulu faire au public sur la nature de l'Eglise,*

*son infaillibilité et le juge des controverses, pour servir principalement de reponce au livre de M. Nicole intitulé Les Prétendus réformés convaincus de schisme, avec une réponse abrégée au livre de M. Ferrand contre l'auteur, (Dordrecht, chez la veuve Caspar et chez Theodore Goris, 1686).*

comptes rendus : P. Bayle, *NRL*, avril 1686, p. 363-374 ; mai 1686, p. 505-515 ; H. Basnage de Beauval, *HOS*, novembre 1687, p. 387-392 ; *Journal des sçavans* 1688, p. 283-311.

P. JURIEU, *L'Accomplissement des prophéties, ou la délivrance prochaine de l'Eglise. Ouvrage dans lequel il est prouvé, que le papisme est l'empire antichrétien ; que cet empire n'est pas éloigné de sa ruine ; que cette ruine doit commencer dans peu de temps ; que la persécution présente peut finir dans trois ans et demi. Après quoi commencera la destruction de l'Antechrist, laquelle se continuera dans le reste de ce siècle, et s'achèvera dans le commencement du siècle prochain : et enfin le règne de Jésus-Christ viendra sur la terre* (Rotterdam, Abraham Acher, 1686).

comptes rendus : *NRL*, mars 1686, p. 286-305 ; sept. 1686, p. 1037-1046 ; *BUH*, janvier-avril 1686 ; *HOS*, 1687, p. 153 sqq.

P. JURIEU, *L'Accomplissement des prophéties. Seconde édition, corrigée et augmentée de près d'un tiers, et de l'explication de toutes les visions de l'Apocalypse* (Rotterdam, Abraham Acher, 1686).

P. JURIEU, *Lettres pastorales aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylon* (Rotterdam 1686).

P. JURIEU, *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylon, où sont dissipées les illusions que M. de Meaux et les autres convertisseurs employent pour séduire. Seconde édition* (Rotterdam 1686).

J.-B. BOSSUET, *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Meaux aux nouveaux catholiques de son diocèse, pour les exhorter à faire leurs Pâques et leur donner les avertissements nécessaires contre les fausses lettres pastorales des ministres* (Paris 1686).

D.-A. BRUEYS, *Réponse aux plaintes des protestants contre les moyens que l'on employe en France pour les réunir à l'Eglise ; où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le livre intitulé La Politique du clergé de France et dans les autres libelles de cette nature* (Paris 1686).

D.-A. BRUEYS, *Défense du culte extérieur de l'Eglise catholique, où l'on montre aussi les défauts qui se trouvent dans le service public de la R.P.R.* (Paris 1686).

D.-A. BRUEYS, *Traité de l'Eucharistie en forme d'entretiens, où, sans entrer dans la controverse, on prouve la réalité par des vérités avouées de part et d'autre* (Paris 1686).

D.-A. BRUEYS, *Entretiens pacifiques de deux nouveaux catholiques* (Paris 1686).

D.-A. BRUEYS, *Traité de l'Eglise, en forme d'entretiens, où l'on montre que les principes des calvinistes se contredisent, ce qui sert de réfutation aux derniers livres de MM. Claude et Jurieu* (Paris 1686).

J. CLAUDE, *La Plainte des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France* (Cologne 1686 ; éd. J. Basnage, Cologne, 1713).

P. NICOLE, *De l'Unité de l'Eglise, ou réfutation du nouveau système de M. Jurieu* (Paris 1687).

P. JURIEU, *Suite de l'accomplissement des prophéties, ou amplification des preuves historiques qui font voir que le papisme est l'anti-christianisme. Ouvrage où l'on vera un tableau fidèle du papisme* (Rotterdam 1687).

R. SIMON, *Histoire critique du texte du Nouveau Testament, où l'on établit la vérité des actes sur lesquels la religion chrétienne est fondée* (Rotterdam 1687).

R. SIMON, *Lettre des rabbins des deux synagogues d'Amsterdam à M. Jurieu* (Bruxelles 1687).

R. SIMON, *Lettres de quelques nouveaux convertis de France à M. Jurieu sur ses lettres pastorales* (Francfort 1687).

J.-B. BOSSUET, *Histoire des variations des Eglises protestantes* (Paris 1688).

M. DE LARROQUE [?], *Les Trophées de Port-Royal renversez, ou défense de la foi des six premiers siècles de l'Eglise touchant la sainte Eucharistie, contre les sophismes de M. Arnauld contenus dans le premier tome de la Discussion, auquel on n'a point encore répondu* (Amsterdam 1688). [faussement attribué à Jurieu]

*Le Convertisseur sans dragons, ou réponse au livre de La Politique du clergé de France* (Rotterdam 1688).

P. JURIEU, *Lettres pastorales aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylon. Troisième édition* (Rotterdam 1688).

*Lettre de M. xxx, avocat en Parlement, à un de ses fils retiré en Angleterre, contre le système de l'Eglise de M. Jurieu* (Paris 1689).

J.-B. BOSSUET, *L'Apocalypse avec une explication* (Paris 1689).

J.-B. BOSSUET, *Premier avertissement aux protestants sur les lettres du ministre Jurieu contre l'Histoire des variations. Le christianisme flétri et le socinianisme autorisé par ce ministre* (Paris 1689).

J.-B. BOSSUET, *Second avertissement aux protestants. La Réforme convaincue d'erreur et d'impiété par le ministre Jurieu* (Paris 1689).

J.-B. BOSSUET, *Troisième avertissement aux protestants. Le salut dans l'Eglise romaine selon ce ministre. Le fanatisme établi dans la réforme par les ministres Claude et Jurieu, selon la doctrine des quakers. Tout le parti protestant exclu du titre d'Eglise* (Paris 1689).

A. ARNAULD, *Le Véritable portrait de Guillaume Henry de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwell, nouveau Néron* (s.l. 1689 ?).

P. JURIEU, *Apologie pour Leurs Sérénissimes Majestés britanniques contre un infâme libelle intitulé Le Vray portrait de Guillaume Henry de Nassau, nouvel Abçalom, nouvel Hérode, nouveau Cromwell, nouveau Néron* (La Haye, chez Abraham Troyel, 1689).

P. JURIEU, *La Religion des jésuites, ou réflexions sur les inscriptions du P. Ménestrier et sur les escrits du P. Le Tellier, pour les nouveaux chrétiens de la Chine et des Indes, contre la 19<sup>e</sup> observation de L'Esprit de M. Arnauld, dans lesquelles on trouve une défense de L'Esprit de M. Arnauld, et un jugement sur la contestation entre l'évêque de Malaga, les jésuites et les auteurs de La Morale pratique des jésuites, au sujet des missionnaires des Indes* (La Haye, chez Abraham Troyel, 1689).

G. GERBERON, *Critique ou examen des préjugés de M. Jurieu contre l'Eglise romaine et de la Suite de l'accomplissement des prophéties par M. l'abbé Richard* (Paris 1690).

J.-B. BOSSUET, *Quatrième avertissement aux protestants. La sainteté et la concorde du mariage chrétien violée* (Paris 1690).

J.-B. BOSSUET, *Cinquième avertissement aux protestants. Le fondement des empires renversé par ce ministre* (Paris 1690).

J.-B. BOSSUET, *L'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Estre divin et sur l'égalité des trois personnes. L'état présent de la controverse et de la religion protestante, contre la 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> lettre du Tableau de M. Jurieu. Sixième et dernier avertissement contre M. Jurieu* (Paris 1691).

J.-B. BOSSUET, *Etat présent des controverses et de la religion protestante, avec une revue des ouvrages précédents et une table*

*générale des six avertissements. Troisième et dernière partie du sixième avertissement contre M. Jurieu* (Paris 1691).

J.-B. BOSSUET, *Défense de l'Histoire des variations contre la réponse de M. Basnage, ministre de Rotterdam* (Paris 1691).

D.-A. BRUEYS, *Histoire du fanatisme de nostre temps et le dessein que l'on avait de soulever en France les mécontents des calvinistes* (Paris 1692).

P. JURIEU, *Réflexions sur un libelle en feuille volante intitulé Nouvelle hérésie dans la morale, touchant la haine du prochain, prêchée par M. Jurieu, et dénoncée à toutes les Eglises réformées, etc.* (s.l.n.d. [avril 1694]).

R. SIMON, *Lettres choisies où l'on trouve un grand nombre de faits anecdotes de littérature* (Amsterdam 1700).

J.-B. BOSSUET, *Seconde instruction pastorale sur les promesses de Jésus-Christ à son Eglise, ou réponse aux objections d'un ministre contre la première Instruction* (Paris 1701).

J.-B. BOSSUET, *Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise* (Paris 1700).

R. Simon, *A un gentilhomme huguenot, pour servir de réponse à un livre qui a pour titre La Politique du clergé de France, dans Lettres choisies* (Rotterdam 1702), I.27-76.

P. NICOLE, A. ARNAULD et E. RENAUDOT, *La [Grande] Perpétuité de la foy de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie* (Paris 1702-04), 6 vol.

E. RENAUDOT, *Défense de La Perpétuité de la foy, contre les calomnies et faussetés des livres intitulés Monumens authentiques des Grecs* (Paris 1709).

\* \* \*

## Sources pour la bibliographie de la controverse

H. BOST, *Un Intellectuel avant la lettre : le journaliste Pierre Bayle (1647-1706). L'actualité religieuse dans les Nouvelles de la république des lettres (1684-1687)* (Amsterdam et Maarssen 1994).

J.G. DE CHAUFÉPIÉ, *Nouveau dictionnaire historique et critique pour servir de supplément ou de continuation au Dictionnaire historique et critique de M. Pierre Bayle* (Amsterdam et La Haye, 1753), articles « Bayle » et « Jurieu ».



- H. DAUM, *P. Jurieu und seine Auseinandersetzung mit A. Arnauld im Streit um die Rechtfertigungs- und Gnadenlehre* (Marburg 1937).
- L. DESGRAVES, *Répertoire des ouvrages de controverse entre catholiques et protestants en France (1598-1685)* (Genève 1985).
- B. DOMPNIER, *Le Venin de l'hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris 1985).
- E. KAPPLER, "Bibliographie chronologique des œuvres de Pierre Jurieu (1637-1713)", *BSHPF* 84 (1935), p. 391-440.  
*Conférences théologiques entre catholiques et protestants en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse dactylographiée, Université de Clermont II, 1980.  
*Bibliographie critique des œuvres de Pierre Jurieu* (à paraître Paris 1999).
- F.R.J. KNETSCH, *Pierre Jurieu, Theolog en Politicus der Refuge* (Kampen 1967).  
 "Jurieu, Bayle et Paets", *BSHPF* (1971), p. 38-61.
- La Révocation et l'extérieur du royaume : Tricentenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes*, Actes du IV<sup>e</sup> colloque Jean Boisset, recueillis par M. Péronnet, Montpellier 1985.
- J. SOLÉ, *Le Débat entre protestants et catholiques français de 1598 à 1685* (Paris 1985).  
*Les Origines intellectuelles de la Révocation de l'Edit de Nantes* (Saint-Etienne 1997).